

LÈGUE aux pauvres de ladite paroisse d'Enay la somme de mille livres.

A Etiennette Routh (22), sa gouvernante, trois cents livres de pension annuelle et viagère qui lui sera payée par moitié de six en six mois et par avance, plus le lit où elle couche garni de son tour, deux matelas, deux couvertures avec six draps.

A Jean Marchand, son valet de chambre, la somme de deux mille livres, une fois payée au décès du testateur, plus deux cents livres de pension annuelle et viagère aussi payable par moitié de six en six mois et par avance.

A Jean Bridet, son cocher, la somme de mille livres, une fois payée au décès du testateur, et cent cinquante livres de pension annuelle et viagère payable de même par moitié de six en six mois et par avance.

LE tout sans préjudice des gages desd. domestiques qui leur seront payés de trois années, à raison de cent livres à chacun par année.

DONNE ET LÈGUE à demoiselles Marie et Philiberte Panissod, ses sœurs, en premier lieu tous les biens immeubles qu'il a dans le païs de Gex, les meubles qui sont dans sa maison de Tougin et tout ce qui lui est dû tant dans led. païs de Gex qu'à Genève. En second lieu six mille livres de pension annuelle et viagère qui leur sera payée par moitié de six en six mois, et par avance, jusqu'au décès de la survivante qui jouira seule de toute lad. pension de six mille livres. Et en troisième lieu tout le linge qu'il a dans son domicile en cette ville, ses habits, nippes et hardes servant à sa personne, ses trois montres de poche, sa tabatière et

---

(22) La maison de Panissod était composée : d'une gouvernante, Etiennette Routh, à son service depuis plus de trente ans ; d'un cocher, Jean Bridet, à son service depuis plus de dix-neuf ans ; d'un postillon, Joseph Desgranges ; d'un palefrenier, Louis Dubourg ; d'un cuisinier, Christophe Buisson, entré en service le 27 août 1735 ; d'une fille de cuisine, Claudine Cochet, entrée en service le 8 septembre 1734 et d'un valet de chambre, Jean Marchand.